

**Assemblée Générale Constitutive – Mercredi 24 mai 2017**

**Rapport N°3: Désignation des membres de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »**

Conformément aux statuts de l'EPA « Gironde Ressources », en son article 10, l'assemblée générale « entend lecture du rapport du conseil d'administration sur le bilan d'activités de l'agence et des comptes de l'année passée, ainsi que la présentation du budget prévisionnel. »

Elle a un rôle de proposition.

L'assemblée générale ordinaire est composée de deux collèges (art 9), un collège départemental et un collège des communes et des EPCI.

Le collège Départemental, est composé par 11 conseillers départementaux - dont le Président de l'Agence « Gironde Ressources » qui est de droit le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

La Commission Permanente du Département de la Gironde a désigné en date du 03 avril 2017 les conseillers départementaux suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christine BOST	Jean GALAND
Bernard CASTAGNET	Arnaud ARFEUILLE
Jean-Marie DARMIAN	Arnaud DELLU
Isabelle DEXPERT	Michèle LACOSTE
Anne-Laure FABRE-NADLER	Laure CURVALE
Martine JARDINE	Sophie PIQUEMAL
Alain RENARD	Guy MORENO
Jacques BREILLAT	Géraldine AMOUROUX
Marie LARRUE	Jacques CHAUVET
Liliane POIVERT	Valérie DROUHAUT

AGC-3D-2017

Chacun des titulaires dispose d'une voix délibérative, en cas d'absence du titulaire, la voix délibérative est conférée au suppléant. Le collège des communes et des EPCI est composé par les maires, les présidents d'EPCI et leurs suppléants, ayant valablement délibéré quant à leur adhésion à Gironde Ressources et à la désignation de leurs représentants et suppléants.

Les communes et EPCI n'ayant pas encore délibéré, pourront adhérer à Gironde Ressources dès la transmission au conseil d'administration de leur demande d'adhésion sous la forme d'une délibération prise dans les mêmes conditions que celles des membres fondateurs.

Le Conseil d'administration entérinera par une décision de la majorité des membres la demande d'adhésion.

La liste des membres fondateurs est annexée au présent rapport.

Son rôle et son fonctionnement est détaillé par les statuts précédemment présentés. La liste des membres fondateurs ainsi que celle des nouveaux adhérents seront présentées par le Président lors de chaque assemblée générale pour information aux membres.

Je propose, donc, à l'Assemblée Générale Constitutive, après en avoir délibéré :

- de désigner les membres de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « **Gironde Ressources** » :

- Monsieur Jean-Luc GLEYZE, président de droit de l'Agence Technique Départementale

- Pour le collège du Département de désigner :

Titulaires	Suppléants
Christine BOST	Jean GALAND
Bernard CASTAGNET	Arnaud ARFEUILLE
Jean-Marie DARMIAN	Arnaud DELLU
Isabelle DEXPERT	Michèle LACOSTE
Anne-Laure FABRE-NADLER	Laure CURVALE
Martine JARDINE	Sophie PIQUEMAL
Alain RENARD	Guy MORENO
Jacques BREILLAT	Géraldine AMOUROUX

Marie LARRUE	Jacques CHAUVET
Liliane POIVERT	Valérie DROUHAUT

- Pour le collège des communes et des EPCI les membres ci-après énoncés :
- AUDENGE, AUROS, AYGUEMORTE LES GRAVES, BAZAS, BERTHEZ, BLAIGNAC, BLASIMON, BRANNENS, BROUQUEYRAN, CADILLAC, CASSETS ET CASTILLON, CASTILLON LA BATAILLE, CAUVIGNAC, CERONS, CESSAC, CUBNEZAIS, CURSAN, CUSSAC FORT MEDOC, DIEULIVOL, ESCOUSSANS, ETAULIERS, FARGUES SAINT HILAIRE, FLAUJAGUES, GANS, GAURIAC, GRAYAN ET L'HOPITAL, GRIGNOLS, GUITRES, LA SAUVE, LANGOIRAN, LANSAC, LAROQUE, LARUSCADE, LESPARRE, LIBOURNE, LOUPES, LUGOS, LUSSAC, MARANSIN, MARCILLAC, MAZION, MONTUSSAN, MOULIETS ET VILLEMARTIN, PLASSAC, POMPEJAC, PORCHERES, PUJOLS SUR CIRON, QUEYRAC, SADIRAC, SAINT ANDRE DU BOIS, SAINT AUBIN DE MEDOC, SAINT AVIT SAINT NAZAIRE, SAINT CAPRAIS DE BLAYE, SAINT CHRISTOLY DE BLAYE, SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT ESTEPHE, SAINT GERVAIS, SAINT MARIENS, SAINT MARTIN DE LAYE, SAINT MARTIN DE SESCAS, SAINT PAUL, SAINT PEY DE CASTETS, SAINT PIERRE D'AURILLAC, SAINT QUENTIN DE BARON, SAINT QUENTIN DE CAPLONG, SAINT SAUVEUR DE MEDOC, SAINT SAVIN, SAINT SEURIN DE CADOURNE, SAINTE HELENE, TABANAC, TALAIS, VAL DE VIRVEE, VILLENAVE DE RIONS, VIRLELADE, YVRAC, SAUVIGNAC SUR L'ILE, ARES, BAGAS, BARRIE, BARON, BAYON, BELIN BELIET, BERNOS BEAULAC, BIRAC, BONZAC, BRACH, BRAUD SAINT LOUIS, CAMP SUR L'ISLE, CAPIAN, CARTELEGUE, CAPTIEUX, CARIGNAN DE BORDEAUX, CARS, CAUDROT, CAZATS, CENAC, CEZAC, CHAMADELLE, COIMERES, CREON, CROIGNON, CUDOS, DONNEZAC, DOULEZON, ESPIET, EYSINES, FALEYRAS, FARGUES, FONTET, GALGON, HAUX, LA REOLE, LA ROQUILLE, LA TESTE, LAGORCE, LANGON, LATRESNE, LE HAILLAN, LE NIZAN, LE PIAN SUR GARONNE, LE PORGE, LE POUT, VERDON SUR MER, LESTIAC SUR GARONNE, LEVES, THOUMEYRAGUES, LIGNAN DE BORDEAUX, LISTRAC MEDOC, LOUBENS, LOUPIAC, LOUPIAC DE LA REOLE, MARSAS, MARTILLAC, MIOS, MORIZES, MOULIS EN MEDOC, NAUJAN ET POSTIAC, NERIGEAN, NOAILLIAC, NOAILLAN, ORIGNE, PAILLET, PELLEGRUE, PETIT PALAIS ET CORNEMPS, POMPIGNAC, PORTETS, PUGNAC, PUJOLS, PUYBARAN, PUYNORMAND, REIGNAC, RIONS,

AGC-3D-2017

ROAILLAN, SAINT ANDRE DE CUBZAC, SAINT AUBIN DE BLAYE, SAINT AUBIN DE BRANNE, SAINT AVIT DE SOULEGE, SAINT CHRISTOPHE DE BARDES, SAINT EXUPERY, SAINT FERME, SAINT GERMAIN DU PUCH, SAINT GIRONS, SAINT JEAN D'ILLAC, SAINT LAURENT D'ARCE, SAINT LAURENT DU BOIS, SAINT LAURENT DU PLAN, SAINT LAURENT MEDOC, SAINT LOUBERT, SAINT MACAIRE, SAINT MAIXANT, SAINT MARTIN LACAUSSADE, SAINT PARDON DE CONQUES, SAINT PHILIPPE DU SIGNAL, SAINT PIERRE DE MONS, SAINT SEURIN SUR L'ISLE, SAINT SEVE, SAUGON, SAVIGNAC, SEMENS, TAILLECAVAT, TAURIAC, TIZAC DE CURTON, TOULENNE, TRESSES, VERAC, VERDELAIS, VERTHEUIL, VIRSAC, CDC BASSIN D'ARCACHON NORD, CDC CREONNAIS, CDC SUD GIRONDE, CALI, CDC COTEAUX BORDELAIS, CDC PAYS FOYEN, CDC REOLAIS SUD GIRONDE, CDC RURALES ENTRE DEUX MERES, CDC DU GRAND SAINT EMILION, SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS, SYNDICAT DES EAUX DU BLAYAIS, CDC BLAYE.

Décision

- La présente délibération est adoptée à l'unanimité.
- Les membres des deux collèges de l'assemblée générale sont désignés comme énoncés supra.

Fait et délibéré, le 24 mai 2017 ;

Publiée au recueil des actes administratifs de « Gironde Ressources », le 24 mai 2017 au siège ;

Rendue exécutoire, le 24 mai 2017.

Le Président de « Gironde Ressources »



Monsieur Jean-Luc GLEYZE